

TRACE D'ENREGISTREMENT DU SUPPORT MAGNETIQUE DES TELEDECLARATIONS DE SALAIRES

Tableau représentatif de la structure du fichier de déclaration des salaires : (Tailles fixes, exprimées en caractères)

N° Employeur		Code d'exploitation	N° Assuré Social		Période		Salaire Trimestriel	Numéro chez Employeur	Identité	N° Page	N° Ligne	Zone Vierge
Matricule	Clé		Matricule	Clé	Trimestre	Année						
6	2	2	8	2	1	2	8	6	34	3	2	4
8			10									
80												

- Chaque salarié est déclaré sur une ligne suivie par un retour chariot.
- Le champ **Code d'exploitation** correspond à une codification du taux de cotisation (00 pour le taux plein 25.75%). Pour de plus amples informations sur cette codification, prendre contact avec le bureau régional de domiciliation.
- Le **Salaire Trimestriel** est exprimé en millimes (pas de virgule).
- Les champs **N° Page** et **N° Ligne** doivent respecter la nomenclature du document papier classique, à savoir : exactement 12 lignes par page avec des numéros de lignes et de pages consécutifs (pas d'omission, pas de doublets).
- Les champs **N° Chez Employeur** et **Zone Vierge** sont facultatifs. La cas échéant le premier doit contenir des caractères 0, le deuxième doit être soit omis (retour chariot immédiat après le champ **N° Ligne**), soit contenir 4 caractères d'espacement.
- L'identité doit être de la forme prénom et nom